L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No 73. — NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 7 FEVRIER 1871. — 44me Année—Vol. XLIV.

DUFOUR & LIMET, [illegible]

NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 7 FEVRIER.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par D. E. Morphy, à 10 heures, aux Nos 2 et 3 des bâtisses Marigny, Troisième District — un grand assortiment de fournitures de navires, quincaillerie, etc.

Par Mansion Barnett, à la Rotonde de l'Hôtel St-Louis, entre Royale et Chartres—Vente régulière de meubles.

Par le même, rue de la Douane, entre les rues Chartres et Vieille-Levée, à 10 heures—un lot de meubles de maison et de bureaux.

Par B. J. Montgomery, à sa salle d'encan, 37 rue du Camp—Vente régulière de meubles.

Par O. Valeton, No 14 rue Natchez—Jambons, épaules [illegible], boeuf, comestibles, etc.

Aussi, au No 14, rue Natchez, au premier, à onze heures—[illegible] caisses et [illegible] demi-boîtes tabac à chiquer.

Par Eug. Touré, au Warehouse Negro, rue de Chartres, entre Conti et St Louis, à onze heures—[illegible] de tabacs.

Par R. Roger & Co., dans leurs salles d'encan Nos 45 et 47 Vieille-Levée—vente sans réserve de [illegible] et lots de marchandises sèches étrangères et américaines.

Par Hoffman, Marks & Co., au No 28 de la rue de Chartres — chaussures et habillements fins de saison.

Par Vincent & Co., aux Nos. 62 et 64 de la rue de la Douane — marchandises sèches étrangères et américaines.

☞ Faites imprimer vos Factures, Cartes, etc., au "Pelican Printing Office", coin des rues Camp et Poydras.

☞ CANNES PURS et sans MELANGE.—Confection fine en tous genres chez J. VILLARRUBIA & Co., Successeurs d'Ernest Turpin, 88 rue Vieille-Levée.

THEATRES.

AUJOURD'HUI, MARDI.

OPÉRA—La Juive.

ACADÉMIE DE MUSIQUE — Troupe royale Japonaise, Satsuma.

ST-CHARLES — Little Nell.

MUSÉE CRESCENT CITY—Nos 40 et 42, rue St Charles.

L'extension des limites de la ville.

Sous le titre "Opposition à l'annexion de Carrollton," le *Times* a publié, hier matin, un article qui se termine ainsi:

"Les raisons pour l'annexion de Carrollton sont trop écrasantes pour qu'il soit nécessaire de les appuyer d'une argumentation. L'opposition vient ou de l'ignorance ou de la grossière inaptitude des opposants à comprendre les résultats les plus simples et à apprécier les leçons de l'expérience dans le passé et dans le présent, ou de plans intéressés et de l'égoïsme de salariés et de spéculateurs."

Nous avons lu attentivement l'article de notre confrère, espérant y trouver un argument établissant que la Nouvelle-Orléans a quelque chose à gagner à l'annexion de Carrollton et autres campagnes voisines. Notre espoir a été déçu.

Toutes les réminiscences historiques du *Times* et la discussion dont il les accompagne, tendent à prouver que les campagnes annexées à la ville ont gagné à cette annexion, mais nullement que la ville elle-même en a profité. Le *Times* ne s'occupe que de l'opposition de Carrollton à l'annexion, opposition qu'il déclare inintelligente, etc.; il se soucie médiocrement, paraît-il, de l'opposition de la Nouvelle-Orléans, comme si cette ville n'avait rien à voir en la matière.

L'article du *Times* contient, cependant, une légère allusion à cette opposition, et en même temps un aveu qui est assez précieux pour que nous tenions à l'enregistrer:

"Ce que Lafayette était à l'ancienne ville, Carrollton l'est à la ville actuelle. Ces communautés suburbaines *profitent* PLUS par l'annexion que la ville qui étend sa protection et sa surveillance sur elles...... En fait, les avantages sont, sous ce rapport, *sont tous d'un seul côté. Le peuple qui n'a pas besoin de ces améliorations peut bien murmurer d'avoir à les payer. Ses propriétés sont plutôt réduites qu'augmentées de valeur par de tels fardeaux.*"

S'il en est ainsi, s'il est vrai que toutes les améliorations à faire au petit trou de Carrollton, sous le rapport des rues, des trottoirs, du gaz, de l'eau, de la police, etc., doivent être payées par le bon peuple de la Nouvelle-Orléans, nous demanderons à notre confrère en vertu de quel droit, de quel principe, de quel intérêt, il veut qu'on impose à la Nouvelle-Orléans l'annexion de Carrollton. Quel avantage offre-t-on aux habitants de la ville en compensation de la dépréciation de leurs propriétés résultant de l'accroissement de fardeau qui pèse déjà sur elles?

Si les propriétés de Carrollton et des campagnes comprises dans le projet d'annexion doivent quadrupler, et celles de la Nouvelle-Orléans diminuer, comme l'assure notre confrère, nous ne voyons pas comment sa conclusion sur l'ignorance et la grossière inintelligence des opposants peut s'appliquer à d'autres qu'aux opposants des districts qu'il s'agit d'annexer. Quant aux opposants de la Nouvelle-Orléans, il nous semble qu'ils ont raison, cent fois raison, et notre confrère devra, logiquement, être de notre avis s'il veut envisager la question au point de vue de la Nouvelle-Orléans et non plus au point de vue de Carrollton et autres lieux suburbains.

Nous ignorons s'il y a des spéculateurs intéressés à résister à l'annexion, mais nous sommes certains qu'il y en a de fortement intéressés à ce qu'elle ait lieu, ce sont les propriétaires des terres qui, au dire du *Times*, quadrupleraient de valeur. Nous savons aussi que Carrollton étant un véritable nid de radicaux, son annexion ajouterait un fort appoint au vote radical de la Nouvelle-Orléans. Encore un point de vue que notre confrère a négligé d'examiner et que nous recommandons à sa sagacité.

SOUSCRIPTION FRANÇAISE.—Nous avons reçu de M. A. V. Latourette, de Franklin, par l'intermédiaire de M. J. G. Pakerson la somme de $112.15, produit d'une souscription au profit des victimes de la guerre en France. Nous en publierons la liste détaillée dans un de nos prochains numéros.

En réponse à diverses demandes qui nous ont été adressées au sujet d'une souscription faite il y a trois mois dans la paroisse Ste-Marie, nous dirons à nos correspondants que dans la liste No. 12, publiée par l'[illegible] le 26 octobre, la paroisse Ste-Marie figure pour [illegible] suivantes, qui ont été remises au Trésor[illegible] la souscription par MM. Bollet et Gueydan, frères.

Ed. Sillan	$100 00
L. Léon	10 00
D. Mendie	5 00
D. Kablin	5 00
E. Sillan	86 00
Total	$206 00

☞ A l'enseigne de Rob. E. Lee, au coin St-Louis et Royale, chapeaux pour hommes et enfants à TRES BON MARCHÉ.

VINS, HUILES, &c.—Voir l'annonce de MM. A. Carrière & Co., 21, Bienville, pour un grand envoi de sherry, portwine, vins rouges fins et ordinaires, huile, etc., reçu par cette maison et débarquant du navire *Anna Walsh*, arrivé de Marseille.

VINS DIVERS.—La maison T. Bailly Blanchard, Jr., 29, Vieille-Levée, renommée pour ses vins, en a reçu une facture par le navire *Anna Walsh*, que nous nous plaisons à signaler aux consommateurs et au commerce.

MERIDIAN.—Nous informons les amateurs d'huîtres que MM. Manuel Navas & Bernard Castro tiennent maintenant le salon d'huîtres connu sous le nom de "Meridian Oyster Saloon," au coin de la rue de la Douane et du Passage de la Bourse, où on ne devrait trouver nulle part dans la ville des huîtres plus [illegible] et plus fraîches, ni [illegible]. Qui les [illegible].

[illegible] VIANDES.—M. J. R. Vanhorn & Co., rue Poydras 83, annoncent [illegible] à vendre 2.500 [illegible]

[illegible] St-Louis et Royale [illegible]

ASSURANCES Nos. 44, 45, 46 ET 47.—Voir la colonne des annonces spéciales. Ces [illegible] sont payables au Bureau de la Compagnie Mutuelle de secours et de bienfaisance pour la vie, 168, Carondelet.

Le Congrès des Etats-Unis et la guerre en Europe.

Le télégraphe ne nous a transmis qu'un [illegible] important de ce qui s'est passé au Sénat des Etats-Unis à propos des résolutions présentées relativement à la guerre entre la France et la Prusse.

Voici le texte des résolutions présentées par M. Pomeroy, du Kansas, dans la séance du 1er février au Sénat:

"Attendu que des dépêches récentes [illegible] la paix et le terme de la guerre qui désole l'Europe;

"Que des armées ennemies ont porté la dévastation dans une grande partie de la République française, dont le territoire est malheureusement devenu le champ de bataille de deux grandes nations;

"Que les gémissements de la faim, du dénuement et de la douleur parviennent à nous plus distinctement, à mesure que les cris de guerre cessent de se faire entendre;

"Il est résolu que, suivant les principes de la charité chrétienne, qui veut le bien de tous les peuples et soulage toutes les misères humaines, et reconnaissants de l'active sympathie que les Français nous ont témoignée au jour de notre faiblesse et de nos angoisses, nous recommandons cordialement les pauvres nécessiteux de France au peuple américain, et nous engageons les citoyens généreux à organiser promptement des secours pour leur soulagement;

"Que le Congrès recommande respectueusement au Président des Etats-Unis de faire stationner dans le port de New-York, si cela ne nuit en rien au service public, un des plus grands bâtiments de la marine fédérale pour être prêt à recevoir et à transporter les provisions qui peuvent être fournies par le peuple des Etats-Unis pour les populations dépouillées et souffrantes de France."

Ces résolutions n'ont pas été du goût de tous les sénateurs, et elles ont été assez vivement combattues, sous le prétexte assez peu fondé, qu'elles étaient conçues en termes blessants pour l'Allemagne.

En présence de cette opposition, M. Pomeroy a retiré sa proposition première et y a substitué celle-ci:

"Résolu que, obéissant à cette charité chrétienne qui recherche le bien de toutes les nations et le soulagement de toutes les détresses humaines, nous recommandons énergiquement les souffrances des nations belligérantes en Europe au peuple américain, et recommandons qu'un système généreux de charité organisée, s'occupant de pourvoir d'abord à leurs nécessités les plus pressantes, soit promptement organisé pour leur secours."

La résolution était précédée d'un préambule, exposant les perspectives de paix entre deux grandes nations, dont chacune a droit à l'amitié et aux bons sentiments du peuple américain, et dépeignant les dévastations et les souffrances causées par la guerre, notamment dans la République française.

M. Sherman a présenté, sous forme d'amendement, une résolution additionnelle requérant le Président de communiquer au gouvernement français la profonde sympathie du peuple américain pour le peuple de France, en ce moment sous le coup d'un malheur sans exemple, et d'offrir à ce peuple tous les encouragements et tout l'appui compatibles avec les lois des Etats-Unis et leurs traités avec les autres puissances, pour l'établissement du gouvernement républicain sur une base ferme.

M. Cole, de la Californie, a combattu l'amendement en déclarant que ses sympathies ne sont pas plus grandes pour les Français que pour les Allemands, et qu'il ne veut pas d'une espèce de récrimination en faveur des uns contre les autres. Les assurances de paix, a-t-il ajouté, ne reposent encore que sur de simples rumeurs, et déjà l'on nous demande de nous prononcer en faveur des Français.

M. Sherman a répliqué que son amendement n'implique aucune préférence, mais qu'en vue des anciennes traditions entre la France et les Etats-Unis, l'infortune sans précédent du peuple Français est une raison suffisante pour lui exprimer la sympathie américaine.

M. Howe, du Michigan, désirerait savoir en quoi l'encouragement et l'appui du gouvernement peuvent aider à fonder une forme républicaine de gouvernement en France.

M. Sherman pense qu'une simple expression de bon sentiment de la part des Etats-Unis à un peuple aussi sympathique que les Français aura sur eux un effet consolant.

M. Williams est en faveur de la première résolution, purement charitable, mais il combat l'amendement comme ayant une portée politique.

M. Pomeroy demande que l'amendement de M. Sherman soit l'objet d'une discussion séparée, et qu'il soit retiré quant à présent.

M. Sherman, retirant son amendement, le représente sous forme d'une résolution distincte, qui est renvoyée au comité sur les relations étrangères.

Nous savons que, dans la séance de samedi dernier, le Sénat a adopté une résolution qui requiert simplement le Président d'employer un ou plusieurs bâtiments à New-York pour envoyer des provisions en Allemagne et en France. La résolution, ainsi amendée, est dépouillée de tout caractère de sympathie en faveur de la France, et elle porte, au contraire, l'empreinte de la malveillance à l'égard de cette nation. Le Sénat a tenu à ce qu'on ne se méprît pas à cet égard. Le gouvernement des Etats-Unis doit se garder de toute déclaration en faveur des compatriotes de Lafayette, de peur d'offenser la nation qui, dans la guerre de l'indépendance américaine, fournissait des mercenaires à l'Angleterre. Il est bon qu'on sache à quoi s'en tenir, à ce sujet, en France, où il reste encore un si grand nombre d'admirateurs quand même du gouvernement de Washington.

Mais, si la conduite de la majorité du Congrès est affligeante et nous donne une preuve nouvelle de l'ingratitude des gouvernements envers la France, nous avons, au moins, la consolation de savoir que tous les Américains ne pensent pas et n'agissent pas comme les sénateurs. On trouvera plus loin des renseignements intéressants sur le grand mouvement qui s'opère dans l'Ouest pour envoyer des provisions aux malheureuses populations françaises, ruinées et dépouillées, non par le fait de la guerre même, mais par les dévastations et les pillages des hordes prussiennes.

☞ Chapeaux pour hommes et enfants à bon marché, encoignure St-Louis et Royale.

PROTESTATION CONTRE L'ANNEXION DE LA LORRAINE ET DE L'ALSACE A LA PRUSSE.

Conformément à une convocation du docteur Louis, qui avait paru dans l'*Abeille*, les Lorrains et les Alsaciens, résidant à la Nlle-Orléans, se sont réunis dimanche dernier, en grand nombre, à l'endroit indiqué. Le docteur Louis ayant appelé l'assemblée à l'ordre, a exposé en quelques mots le but de la convocation et a invité l'assemblée à nommer un bureau.

Ont été élus à l'unanimité: Président, le docteur L. Louis; vice-président, C. Davie; et secrétaire, L. A. de Montluzin.

Lecture a été donnée par le secrétaire d'un projet de Protestation qu'il a appuyé de [illegible] observations. Le projet et les observations ont été [illegible] par de chaleureux applaudissements. La Protestation dont nous donnons ci-dessous le texte a été adoptée et plus de 150 signatures ont été réunies séance tenante. L'assemblée s'est ajournée à dimanche prochain, dans le but de donner à sa Protestation un caractère de manifestation plus général.

PROTESTATION.

Nous soussignés, résidant actuellement à la Nouvelle-Orléans, Etats-Unis d'Amérique, Français d'origine, et tous nés dans les anciennes provinces d'Alsace et de Lorraine, formant actuellement les départements français du Haut-Rhin, du Bas-Rhin, de la Meurthe, des Vosges, de la Meuse et de la Moselle, désireux de prouver à la FRANCE, notre bien aimée patrie, l'inébranlable attachement que nous lui avons conservé et que nous lui conserverons jusqu'à la mort;

Protestons de toute notre énergie contre l'injuste et tyrannique prétention de l'Empereur Guillaume et de son ministre le comte de Bismarck, à l'annexion de toute ou partie du territoire de la Lorraine et de l'Alsace, à l'Empire Prussien.

Protestons contre la spoliation d'une Patrie que nous n'avons cessé d'aimer, de respecter, d'admirer et de pleurer, malgré les deux mille lieues qui nous en séparent, et dans laquelle nous espérions toujours retourner, [illegible]

[illegible]

"Vive, Vive à jamais la France!" [illegible]

[illegible]

Fait à la Nouvelle-Orléans, le 5 février 1871.

(Suivent les signatures avec l'indication des lieux de naissance.)

Pour copie conforme,
Le secrétaire,
A. DE MONTLUZIN.

☞ Achetez vos chapeaux au coin des rues St-Louis et Royale.

THÉATRE DE L'OPÉRA.—On [illegible] ce soir, *La Juive*, grand opéra en cinq actes d'Halévy, avec le concours de M. Lefranc. M. Lefranc chantera le rôle d'Eléazar, l'un des meilleurs de son répertoire. Les autres rôles seront interprétés par Mlle Rosée (Rachel), Mme Nadal (la Princesse Eudoxie), M. Castelmary (le Cardinal Brogni) et M. [illegible] (Léopold). *La Juive* est magnifiquement montée cette année, et tous les rôles y sont tenus d'une façon remarquable. Le concours de M. Lefranc ajoute à cette représentation un puissant attrait; aussi nous attendons-nous à voir, ce soir, à l'Opéra, un brillant auditoire.

Notre théâtre est, d'ailleurs, coutumier du fait; car depuis quelques semaines il jouit d'une vogue sans pareille.

BAL DE LA SOCIÉTÉ CHOISIE DES JEUNES GENS. — Depuis vingt ans, cette Société donne, chaque année, le bal par excellence du Mardi-Gras. Elle a loué, pour le bal de cette année, la magnifique salle des Odd Fellows, et, ne voulant pas faire une spéculation, mais donner une fête brillante où les personnes de la bonne société puissent s'amuser, elle a limité le nombre des billets à 250, au prix de cinq piastres chacun. Les messieurs qui désirent souscrire sont invités à s'adresser au secrétaire, à la salle des Odd-Fellows, ou à M. C. Weinhaar, jun, 93, rue Toulouse. Les demandes d'invitation pour dames doivent être remises au secrétaire.

INDUSTRIE SUCRIÈRE.—OUVRAGE DE J. B. AVEQUIN.—Nous apprenons que feu J. B. Avequin, l'éminent chimiste qui a fait de la culture de la canne et de la fabrication du sucre une étude si approfondie, a laissé sur ces matières un ouvrage très important qui ne saurait manquer d'intéresser vivement les planteurs. Mme Avequin ne pouvant entreprendre seule la publication, désirerait s'entendre avec un éditeur ou toute autre personne qui serait disposée à se charger des frais d'impression. S'adresser au No 46, Passage de la Bourse.

☞ Demandez le BAUME PECTORAL AUX NAVETS INDIENS de Laplace, et n'acceptez nulle autre préparation, si vous voulez un remède qui renferme toutes les remarquables propriétés du navet indien pour les affections des poumons et du larynx. Prix du flacon, $1 00. A vendre dans les principales pharmacies.

LE CONSEIL DE GUERRE DU 30 DÉCEMBRE.

Le journal *le Soir*, dans son numéro du 5, donne les détails suivants sur le conseil de guerre tenu le 30 décembre:

"Les militaires conviés à cette délibération étaient: MM. Le Flô, ministre de la guerre; les généraux Vinoy, Ducrot, Guiod, de Chabaud-Latour, Schmitz, Frébault, de Bellemare et Noël; les amiraux de la Roncière et Pothuau.

"Le gouvernement, par l'organe de MM. Jules Favre et Trochu, posa diverses questions aux officiers généraux et les invita à donner leur avis. Les réponses éclatèrent, pour ainsi dire, en feu de peloton; chacun de nous [illegible] ses idées, de développer son système: les opinions se croisèrent en tout sens, et ce fut la confusion de la contradiction.

"A ce moment, si nous sommes bien informés, le général Schmitz prit la parole. Après avoir résumé et discuté un à un les systèmes qui étaient produits, il déclara: "Que le moment était venu de tenter une grande action proportionnée aux espérances du pays et aux sacrifices que nous nous étions imposés; qu'il voyait une nécessité absolue d'utiliser enfin les forces vives qui se sont développées depuis trois mois dans la capitale, au prix de tant de peine et d'argent pour faire un suprême effort qui couronnât la défense de Paris.

"Cet exorde avait visiblement ému les membres du gouvernement par l'élévation du langage et la hauteur des vues. Le général Schmitz ajouta: "Qu'il restait à discuter l'opportunité et les moyens, mais que le principe lui semblait incontestable; que personne dans le monde ne comprendrait qu'après avoir suscité une telle somme de bon vouloir et éveillé tant d'espérances, on arrivât à nous laisser mourir de notre belle mort, comme des malades qui s'éteignent sous le poids de leur propre faiblesse.

"Le général Guiod, commandant en chef de l'artillerie, adhéra vivement, sans restriction, à cette déclaration énergique, et le principe d'une grande action à tenter le plus tôt possible, ne rencontrant pas d'objection, fut admis.

"Sur l'opportunité, M. Schmitz déclara qu'il devait naître des circonstances; qu'il ne fallait rien précipiter ni rien compromettre.

"Cette conclusion fut reprise en termes chaleureux par le général Le Flô, qui insista sur la nécessité de la prudence et les dangers d'une entreprise précipitée, tout en approuvant sans réserve les conclusions du général Schmitz.

"Il semble qu'elles aient été définitivement adoptées, et par les chefs militaires et par le gouvernement politique. La question des voies et moyens reste seule à l'ordre du jour. On parle d'un nouveau décret qui mobiliserait tous les gardes nationaux, mariés ou non, jusqu'à l'âge de 45 ans. Cette mesure apporterait à l'armée active un renfort d'environ cent mille hommes."

LES DÉFENSES DU HAVRE.

M. Charles Langevin, sous-inspecteur de la direction des douanes au Hâvre, nous écrit la lettre suivante:

"Nous avons eu de vives alertes, puisque des avant-gardes prussiennes sont venues jusqu'à trois lieues de la ville; une nuit même nous avons cru que l'heure du combat était arrivée; mais MM. les prussiens ayant réfléchi aux dangers de l'attaque d'une place bien fortifiée et défendue d'un côté par la mer libre, se sont arrêtés dans leur premier élan, et enfin ont pris le parti de rétrograder.

"Ils n'occupent en ce moment de notre côté que la piteuse ville de Rouen et ses environs, avec à peu près 7 à 8,000 hommes.

"Le péril pour le Hâvre est donc provisoirement conjuré; toutefois nous nous tenons en éveil, et nous accroissons chaque jour nos travaux de fortification.

"Ils consistent indépendamment des forts de Sainte-Adresse et de Tancarville, sur les hauteurs d'Ingouville, que vous connaissez, en douze autres forts ou redoutes, armés d'environ 165 pièces de canon de fort calibre, servis la plupart par des canonniers marins, et en une enceinte continue de 12 pieds de profondeur et longée par un épaulement pour tirailleurs, laquelle relie le tout. 2,000 travailleurs et 200 gardes nationaux ont, depuis quatre mois, concouru chaque jour à la confection de ces ouvrages, qui se complètent par l'emploi comme obstacles ou chevaux de frise infranchissables, de tous les arbres des environs qui, coupés au ras de terre, ont été placés, revêtus de tous leurs branchages, devant tout le système de défense.

"Enfin, du côté de Harfleur, la plaine est inondée de manière à forcer de passer par la chaussée de la route que barre le feu des forts ou que peuvent balayer les canonnières blindées embossées sur la Seine.

"Quant aux troupes, elles sont de diverses sortes; les mobiles et les mobilisés dominent; mais elles comptent un bon fond de soldats, artilleurs et matelots de la marine que les Allemands aiment peu à rencontrer. 25,000 hommes est le chiffre actuel de l'effectif total. A ce nombre il faut ajouter 8,000 hommes de la garde nationale sédentaire.

"Nous [illegible] maîtres de la terre, comme vous voyez, et la mer, dominée par quatre vaisseaux cuirassés, est absolument libre."

LES AUXILIAIRES DES PRUSSIENS.—Il paraît que les Prussiens ne se contentent pas d'employer leurs soldats au pillage de nos provinces envahies. D'après les faits suivants racontés par la *Liberté*, d'Auxerre, auxquels on peut ajouter d'autres faits semblables, il est certain que les malfaiteurs de profession, leurs gens de justice, sont amenés comme auxiliaires de cette entreprise civilisatrice.

Voici ce que disait la *Liberté*, d'Auxerre:

"On a amené dans notre ville 25 Prussiens avec des voitures chargées de réquisitions; un d'eux avait même, dit-on, une forte somme en or français. Cette capture a été faite dans les environs de Pithiviers par des francs-tireurs, qui [illegible] dans un village le plus voisin, et les prisonniers ont été ainsi amenés à Auxerre, accompagnés de brigade en brigade par des gardes nationaux des villages où ils [illegible]

[illegible]

"... le soldat lui dit [illegible] pour qu'il lui tendît la main. Notre Français, au lieu de lui répondre, lui arrache son fusil, le fait prisonnier et l'amène à Montoire.

"Le lendemain, M. ...., qui est âgé de vingt-trois ans, alla s'engager dans les francs-tireurs du Lot, qui étaient dans notre contrée. En route, il rencontre quelques cavaliers ennemis. Avec le fusil du Prussien, il tue un soldat, en blesse un autre et délivre un malheureux vieillard de 60 ans qu'ils emmenaient prisonnier.

"Voilà un excellent maître d'école pour nos jeunes soldats."

CHRONIQUE LOCALE.

PROTESTATION.—Les Alsaciens et les Lorrains, qui habitent la Nlle-Orléans, ont eu dimanche une réunion où ils ont adopté des résolutions protestant avec énergie contre l'annexion projetée de l'Alsace et de la Lorraine à l'Allemagne.

ÉCOLES MIXTES.—A l'école des filles de Robertson, six demandes d'admission ont été faites hier, lundi, quatre de ces petites négrillonnes venaient de l'école de couleur de la rue Perdido. Elles ont été renvoyées au major Adams, président du Bureau de ce ward, qui avait donné pour instruction à la supérieure de ne recevoir aucunes nouvelles élèves, ni blanches ni de couleur, jusqu'à nouvel ordre.

L'ACTE SUR LE VAGABONDAGE.—Dans l'affaire de Frank Carro, demandant à être relâché sur un writ d'habeas corpus, par la raison que la loi sur le vagabondage est inconstitutionnelle, le juge Dibble, siégeant hier à la 8e cour de district, a prononcé une opinion élaborée conforme à celle du juge Collens et favorable à la constitutionnalité de l'acte, par conséquent Carro est retourné au Workhouse.

FEU.—Hier matin, vers 1 heure et demie le feu a été découvert dans une bâtisse en bois à un étage, appartenant à M. Charles Oeulon et occupée par lui comme grocerie, au coin des rues St. Philippe et Roman. Les flammes ont gagné une bâtisse voisine à deux étages, appartenant au même propriétaire, et occupée par Patrick Hoffman. Les deux maisons ont été détruites. La grocerie est assurée pour $1000 au bureau Germania et la bâtisse pour $4000 à la compagnie des Marchands. La perte est estimée à deux fois cette somme.

RAPPORT MORTUAIRE.—Pendant la semaine qui a fini le 5 à 6 heures du soir, il est mort à la Nouvelle-Orléans 108 personnes dont 69 de race blanche, 27 de race noire, 12 de race mêlée.

VOL SUR UN TRAIN DE CHEMIN DE FER.—M. W. Mc Carthy, de passage en cette ville et logé à l'Hôtel St-Charles, se trouvait, vendredi soir, sur le chemin de fer de Jackson, entre Canton et Holly Springs. Etant sorti du char-dortoir pour un instant, il n'a plus trouvé, quand il est revenu, une sacoche contenant des valeurs en diamants pour $3,800 et $740 en argent. Une femme, suspecte du vol, avait quitté le train avant d'arriver en ville. Cette femme, qui était habillée de noir, est très connue de la police sous le nom d'Annie Mc Carthy. La coïncidence de nom entre le volé et la voleuse est très singulière.

ESCROQUERIE.—Nombre de travailleurs étaient venus de St. Louis à la Nlle-Orléans, croyant, d'après la promesse qu'on leur avait faite, qu'ils seraient dirigés sans délai vers le Texas pour y être employés dans des travaux de chemin de fer. Arrivés ici, ils n'ont trouvé personne à l'adresse qu'on leur avait donnée à St Louis et pour laquelle ils avaient versé $5 chacun à un agent passant pour représenter la maison Hill & Cie, rue du Marché, No 501, à St Louis. On dit que ces travailleurs sont au nombre de 1000, ce qui fait une [illegible] $5000 faite sans peine par l'industriel de l'Ouest.

ABUS DE CONFIANCE.—Un jeune homme, commis de l'Hôtel St-Charles, a disparu emportant de la caisse de l'hôtel [illegible] et $700 en billets de circulation. Ce commis, fortement recommandé par des citoyens respectables, avait toute la confiance de MM. Rivers & Foley, qui tiennent l'Hôtel St-Charles. On croit que le jeune homme est encore en ville.

VOLS.—On a volé chez M. James McGrath, rue Franklin, No 210, dimanche soir, des bijoux d'argent évalués à $50. On a fait un vol de linge, dans la même soirée, chez Mme Louise Lacour, dans le faubourg Tremé; les registres de la police n'indiquent pas le quartier.

VOL.—Dans la nuit de samedi à dimanche, on a volé une paire de harnais dans l'écurie de M. P. Mallard, rue Conti, près la rue des Remparts. Les outils dont se sont servis les voleurs pour entrer ont été trouvés sur les lieux. La police étant alerte, il n'y a pas eu d'arrestation.

BATAILLES.—Dans un combat à trois, entre John O'Brien, John McBride et Walter Hassey, rue Front, près de la rue Lafayette, hier, dans l'après-midi, les trois belligérants ont été blessés. McBride et Hassey ont été emmenés à l'hôpital. O'Brien a été arrêté et écroué au corps de garde.

Thomas Ledgate et James Kirwin s'étant pris de querelle hier soir, au coin des rues Nashville et St-Charles, le premier qui était armé d'un fusil à deux coups, a tiré deux fois contre son adversaire sans l'atteindre et ensuite l'a battu sans pitié avec la crosse. Le batteur a été arrêté comme de juste.

LÉGISLATURE.—*Sénat*—M. Pinchback exprime le désir que le journal imprimé soit placé sur les bureaux des sénateurs un peu plus tôt, chaque jour, afin qu'ils puissent avoir le moyen d'y faire des corrections.

Le président remarque que les membres de l'autre Chambre ont l'habitude de prendre les documents placés sur les bureaux des sénateurs quand ils y étaient déposés avant leur arrivée et que des mesures doivent être prises pour empêcher cela à l'avenir.

M. Jenks présente une protestation contre la création de la paroisse de Feliciana.

M. Ray fait un rapport avec substitut pour le bill relatif à l'établissement du 15e district judiciaire.

Il rapporte aussi avec substitut pour le bill créant le 16e district judiciaire.

M. Hunsacker fait un rapport favorable sur un bill pour amender un bill relatif au bureau des terres de l'Etat et sur un bill relatif à la vente des terres publiques.

M. Reagan donne avis qu'il présentera un bill relatif à la cour Suprême.

M. Hunsacker présente un bill pour incorporer la compagnie de chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, Lafourche et Terrebonne.

Un bill pour amender et rappeler diverses sections dans un acte relatif à la dette flottante, est envoyé à l'impression.

Le bill pour créer la paroisse Feliciana, donne lieu à une discussion considérable. M. Pinchback dit que l'unique objet du bill est de créer de nouvelles places, de bâtir une nouvelle maison de cour, le tout pour le bénéfice de quelques individus qui veulent des places.

M. Thomas est du même avis et dit que les habitants sont tous opposés à la division projetée.

Le bill pour incorporer la Compagnie des Entrepôts de la Louisiane, vient à l'ordre du jour.

M. Blackman demande l'ajournement de la discussion du bill à vendredi. La motion est déposée sur la table par 23 contre 7.

La première section du bill étant lue, M. Todd demande qu'on biffe le nom de A. C. Whitney qui se trouve parmi les incorporateurs et qu'on y insère celui de Joseph Hernandez à la place.

M. Lewis propose d'insérer le nom de Belzébuth.

M. Smith s'oppose à ce qu'on substitue le nom d'aucun de ses amis.

La motion de M. Todd est adoptée.

Une motion de déposer le bill sur la table échoue.

M. Blackman demande qu'on discute le bill qui vient après dans l'ordre du jour. Le secrétaire informe le sénateur que le bill des impressions n'est pas encore imprimé.

M. Blackman fait remarquer que ce n'est pas la première fois que des bills relatifs à ce sujet ont été gardés par l'imprimeur plus longtemps que cela n'était permis par la loi, et il présente une résolution pour obvier à cet inconvénient.

Le Sénat s'ajourne.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.—L'orateur dit qu'aucune force de police n'étant nécessaire pour maintenir l'ordre dans l'enceinte de la Chambre, il avait pris des mesures pour que la police n'encombrât plus les représentants de sa présence.

Passant à un autre sujet, l'orateur dit à l'occasion des clercs et des pages, qu'il y a plus de demandes que de places à remplir; qu'il s'était borné à employer trois ou quatre amis qui se trouvaient dans l'indigence, [illegible]

L'orateur ajoute que, la session étant déjà avancée et beaucoup de choses restant à faire, il suggère que la Chambre tienne des séances de nuit.

Conformément à cela, M. Bowen présente une résolution portant que la Chambre tiendra, à partir de demain jusqu'au huit, des séances du soir qui commenceront à 7 heures.

La résolution est adoptée.

Un bill de M. Brewster pour l'observation du dimanche est référé au comité judiciaire.

La résolution pour remédier au haut prix du charbon a été déposée sur le bureau.

[illegible]

MM. Thompson et Harper s'opposent au bill. M. Faulkner parle en faveur. La discussion est continuée au comité général. [illegible]

CHARBON.—[illegible]

[illegible] la Chambre a rejeté, par 40 voix contre 27, le seul bill passé présenté cette session, celui qui limite la juridiction des juges de paix de la Nouvelle-Orléans aux affaires du district dans lequel ils ont été élus.

La Chambre s'ajourne.

PAR LE TELEGRAPHE.

Dépêches Transmises à "l'Abeille."

Inquiétude à Paris.

La famine y règne toujours.

Rupture entre le gouvernement de Paris et Gambetta.

On rapporte que le Pape favorise la restauration de l'Empire.

Déclaration de Gambetta.

Un nouveau journal de Rochefort.

Il professera le régicide.

Les élections ont été remises au 8 février.

Liste de candidats à Paris.

Projet de marche triomphale des Prussiens.

Nouvelles européennes.

Londres, 6 février.—Une dépêche de Versailles dit: "[illegible] rapidement à Paris. Les Parisiens s'attendent à une forte contribution en argent. La ville reprend généralement l'apparence de l'ordre et un peu de son ancienne splendeur. L'élection marche avec une énergie fiévreuse. La haine et l'opposition contre Gambetta sont indescriptibles.

L'échange des prisonniers blessés continue.

Le général Trochu désire retourner en Bretagne à cause de son impopularité. Il est menacé d'assassinat.

Madrid, 12 février.—Le général Sickles a présenté ses lettres de créance. La réponse du roi Amédée complimente les Etats-Unis.

Bordeaux, 6 février.—La démonstration d'aujourd'hui en faveur du gouvernement de Bordeaux et contre les dépêches de Paris a été imposante. Le préfet a lu la déclaration suivante de Gambetta:

"Fidèle au programme de la nation et de la liberté de recourir aux armes aussi bien qu'au scrutin, nous sommes en conseil de guerre occupés à délibérer sur les moyens de [illegible]."

Crémieux est parti hier soir pour Paris.

Paris, 4 fév.—Il y a lieu de grandes souffrances. Des centaines de personnes meurent de faim tous les jours, attendu que les vivres reçus ne suffisent pas à l'alimentation.

Londres, 6 fév.—Une rupture complète a eu lieu entre le gouvernement de Paris et Gambetta.

La restauration de l'Empire est plus que probable. On dit que le Pape a entrepris d'aider à la restauration.

On dit dans les cercles que Bismarck est sous le coup d'une agitation mentale très forte; son esprit a tellement perdu son équilibre que cela le rend virtuellement fou.

Londres, 6 fév.—Un certain nombre de journaux du Nord de France dénoncent les décrets récents de Gambetta et soutiennent que le pays a besoin de la paix et la désire.

Rochefort annonce la publication d'un journal qu'il aura pour titre *Le Mot d'Ordre* et qui prêchera le régicide.

Une lettre de Paris, du 3, dit que Dorian a eu temporairement le porte-feuille des Travaux publics pendant l'absence de Magnin, et que Ferdinand Hérold a succédé à Jules Favre qui a offert sa démission.

Le journal officiel de Paris dit qu'il n'y a pas encore eu de discussion sur les conditions de paix.

L'élection à Paris a été renvoyée au 8 février.

Une lettre de Paris de mercredi dit: M. Lemoine, dans un article publié dans le *Journal des Débats* dit que la République a échoué et que la famille d'Orléans est le seul espoir de la France.

Toute l'armée d'investissement marchera par l'Arc-de-Triomphe vers la rue de Rivoli qu'elle parcourra ainsi que la rue St-Antoine, simplement pour passer dans Paris. Les maisons de chaque côté seront occupées par les troupes allemandes qui auront pris la place des habitants.

Les statues de ——— de l'Hôtel-de-Ville ont été fort endommagées dimanche par les émeutiers.

L'irritation contre Gambetta s'accroît sans cesse.

Berne, 4 février, par Londres, 5.—Les soldats français en Suisse sont très mal vêtus. Le gouvernement suisse a demandé aux autorités françaises d'envoyer pour eux des vêtements.

Les Allemands continueront les hostilités le 2 et le 3.

Il y a 200 Français blessés à l'hôpital de Nuremberg.

Luxembourg, 6 février.—Le gouvernement du Grand Duché a retiré l'exequatur du vice-consul français, à cause de ses rapports avec les prisonniers français internés dans son territoire.

Bruxelles, 6 fév.—L'*Indépendance belge* publie la liste suivante de candidats pour l'assemblée constituante: Favre, Crémieux, Glais-Bizoin, Picard, Simon, Pelletan, Arago, Garnier-Pagès, Ferry, Rochefort et les amiraux Saisset, Roncière et Pothuau. Ceux dont les noms suivent ont été nommés en province; MM. Faustin, Li lie, Ledonde, Berthelot, Thiers et d'autres hommes très connus.

Dépêche au *Herald*: Versailles, 5 février—Un correspondant, arrivé de Paris, rapporte que la ville est maintenant tranquille et que le peuple est réellement soulagé de l'armistice. Quelques tentatives de pillage ont été faites, dimanche, mais le désordre a été promptement réprimé par les gardes nationaux, dont nombre, cependant, ont rempli leurs poches. Les rues sont pleines de mobiles et de marins désarmés. Ces derniers ont quitté les forts avec beaucoup de répugnance. Le commandant du fort Montrouge s'est suicidé.

Des groupes de paysans français sont journellement sur le pont de Neuilly dans l'espoir de pouvoir passer les postes prussiens, mais sans succès. Le prix des provisions n'a pas encore diminué. Des 100,000 chevaux qui étaient précédemment dans Paris, 60,000 ont été tués et mangés. La remise des armes a commencé et marche rapidement. L'échange des prisonniers blessés a commencé aujourd'hui aux portes de Versailles.

Nouvelles du Mexique.

Mexico, 29 janvier.—L'excitation de l'élection diminue. La perspective de Juarez est très brillante. Les amis de Diaz, quand le moment sera venu, mettront toute leur influence pour l'élire président de la Cour suprême. Les adhérents de Juarez font ce qu'ils peuvent pour éliminer du cabinet Romero et Mejia. Romero doit remplir le trésor avec la vente des biens d'Eglise, mais on dit généralement que comme ministre des finances Romero a échoué.

Une autre section du chemin de fer de la Vera-Cruz à Mexico est faite. Diaz, dans une note officielle, dit que le cabinet a eu des conférences sur la question de la [illegible].

Il y a eu un tremblement de terre à Oajaca le 3 janvier. Personne n'a péri.

L'importation [illegible] du maïs dans l'Yucatan est permise pour cinq mois à partir du 1er avril.

[illegible] Paz a été nommé gouverneur de l'Etat de Vera [illegible]

[illegible] Canto.

Nouvelles de la Havane.

Havane, 4 février.—Il est annoncé officiellement que dans l'engagement à [illegible] les insurgés ont eu [illegible] tués et 17 faits prisonniers. Les Espagnols ont eu deux hommes tués et 11 blessés.

Nouvelles de Washington.

Washington, 6 fév.—[illegible]

[illegible]

De nombreux bills ont été présentés.

Une motion de suspendre le règlement pour charger un comité de s'enquérir des [illegible] traitements que subiraient à West Point des cadets à cause de leur [illegible], n'a obtenu que [illegible] voix.

Un comité de conférence sur le bill [illegible] a été nommé.

Sur la motion de M. Maynard, le règlement a été suspendu par 130 voix contre [illegible]; le bill du chemin de fer du [illegible] a été envoyé au comité sur les chemins de fer du Pacifique, avec permission de faire son rapport après le 10 courant. Ce vote est regardé comme [illegible] le passage du bill.

Tous les membres du Sud ont voté oui.

Le bill sur l'éducation [illegible] opposants ont objecté, l'appel a lieu en ce moment.

Sénat.—Une pétition demande un gouvernement territorial pour le District de Colombie.

Le sénat adopte un bill pour la protection des bonds.

Les pouvoirs de M. Goldthwaite comme sénateur de l'Alabama, ont été présentés.

Washington, 5 février. — Comme on avait beaucoup parlé dans les débats concernant [illegible] l'intention de l'Allemagne du nord d'acquérir des territoires en Amérique dans des intérêts de marine, le comte Bismarck a saisi une occasion récente pour répéter d'une manière solennelle la déclaration de 1868, que l'Allemagne du Nord ne désire acquérir aucun territoire sur ce continent ou la possession d'aucune île adjacente. Cette politique de sa part est d'éviter toute immixtion dans la doctrine Monroe, ou dans toute mesure d'acquisition que ce gouvernement serait disposé à adopter.

A la Chambre, aujourd'hui, M. Barry a proposé de suspendre le règlement pour ouvrir la Cour des Réclamations aux citoyens des Etats du Sud pour des [illegible].

M. Washburne a dit que le comité des réclamations présenterait, la semaine prochaine, une mesure satisfaisante pour les représentants du Sud, et la Chambre alors a refusé de suspendre le règlement.

Washington, 6 février.—Le bill du Sénat fixant l'élection des électeurs présidentiels au premier lundi de novembre, le même jour que les élections d'Etat, a été rapporté d'une manière favorable par le comité judiciaire.

M. Kellogg a appelé le bill pour amender un acte concernant la collection des droits sur les marchandises étrangères importées par la Nouvelle-Orléans. Le bill porte que le maître, l'agent ou le propriétaire peut, dans les 15 heures après le départ du navire, délivrer au collecteur un manifeste en duplicata des marchandises dûment certifiées.

La *Chronicle* de ce matin contenait un article montrant l'importance du commerce du Golfe. On croit que le bill des steamers de la Nlle-Orléans passera au Sénat.

Le Sénat a passé un bill couvrant les réclamations pour navires appartenant à des personnes loyales du Nord, pris par le gouvernement dans le domaine de la rébellion après le commencement de la guerre.

Nouvelles Diverses.

Kingston, 6 fév.—Des avis de San Domingo disent que Cabral a été chassé à la frontière haytienne et ses troupes sont en fuite.

Une nouvelle tentative de révolution a été faite à Hayti, [illegible] et les partisans de Salnave qui, d'après un [illegible] rapport, menacent Port-au-Prince.

Le steamer Henry Chauncey est arrivé ici aujourd'hui et repartira cette après-midi. Le steamer anglais Titian a pris feu à Savanilla. Equipage sauvé. Le navire et la cargaison ont été la proie des flammes.

New-York, 6 fév., [illegible] au *World*—Berlin, 5 fév—Un certain malaise remplace l'exaltation causée par la chute de Paris. Les fonds sont déprimés et on n'a pas confiance dans l'acceptation des conditions de paix par l'assemblée de Bordeaux. On fait d'incessants efforts en prévision de la reprise de la guerre. [illegible] dans la France et de la réduire à des conditions de paix par une guerre sauvage et sans merci.

Memphis, 6 fév.—Le sous-comité sur les affaires militaires a fait un rapport sur les affaires militaires de West-Point. Il recommande que les trois cadets expulsés soient réintégrés et que les cadets impliqués dans cette affaire soient réprimandés.

Le fils de l'amiral Farragut et le fils et le neveu du Président Grant sont dans la première classe.

Boston, 6 février—Temps excessivement froid.

New-York, 6 février.—Arrivés en Europe les steamers City of Baltimore avec 750 balles de coton et France avec 2600.

Cincinnati, 6 fév.—On s'est occupé ici avec beaucoup d'intérêt, dans les cercles religieux, de l'ouverture de la bibliothèque des jeunes gens, le dimanche. Aujourd'hui, l'association ministérielle de cette ville a adopté une résolution qui déplore la négligence de la population pour le dimanche, déclarant que les voyages, les excursions de plaisir, le trafic des liqueurs enivrantes et la vente des journaux le dimanche favorisent la démoralisation, et recommande l'établissement de cabinets religieux de lecture.

Marchés Européens.

Londres, 6 février, au soir.—Consolidés 92. Bonds, 90 3/8.

Liverpool, 6 février, au soir.—Coton lourd à la clôture. Middling Uplands 7 3/8 et 7 1/2. Orléans 7 5/8 à 8. Ventes 10,000 balles.

Marchés américains.

New-York, 6 février, au soir.—Argent de 4 à 5. Sterling 9 3/8 à 9 1/2. Or 11 7/8 à 12. Gouvernements fermes. Louisiane, 65 et 68. Levée, 70 et 80.

New-York, 6 février, au soir.—Coton calme et faible. Ventes 3500 balles. Middling Uplands 15 1/2. Farine du Sud, ferme. Commune bonne extra $6 90. Whiskey 93.

New-York, 6 fév—Argent toujours facile. Escompte 6 1/2 à 7 1/2. Or plus actif. Gouvernements — pas d'affaires — 5-20 de 62 111 1/4. 10-40 109 3/4.

Galveston, 6 février—Coton en baisse. Bon ordinaire 13 1/2. Stock 65,173 balles.

Mobile, 6 février—Coton calme. Middling 14 1/4 à 14 1/2. Stock 72,687 balles.

Charleston, 6 fév—Coton plat. Low Middling 14 1/2. Stock [illegible].

Savannah, 6 fév—Coton plat et tendant à la baisse. Mid. 14 3/4. Stock 90,000.

Cincinnati, 6 fév.—Coton ferme et en demande modérée; Middling 14 1/2. Farine inactive et en baisse; de famille $6 25. Porc $21 75. Graisse 11 3/4. Epaules 8 3/4. Whiskey en baisse à 88.

St-Louis, 6 fév—Farine calme et faible; de choix $6 50. Maïs plat et sans changement. Whiskey 90.

Chicago, 6 février.—Farine calme et sans changement. Avoine active à 47.

Louisville, 6 février.—Toile d'emballage, pas d'affaires. Coton plat, Middling 14 1/2. Farine calme, mais ferme. Extra de famille $5 75. Porc $22 50. Bacon 10. Jambons 14 1/2. Graisse 13.

Memphis, 6 février.—Coton plus facile. Ventes 1500 balles. Middling 14 1/4 à 14 3/4.

Nouvelles des Rivières.

Vicksburg, 6 février.—Descendant, les steamers Belle Lee, City of Alton.

Le fleuve est stationnaire. Temps clair et agréable.

Nouvelles des Passes.

Passe du Sud-Ouest, 6 février.—Arrivé le navire Eagle, en 36 jours de Rio de Janeiro, avec du café.

St-Louis, 6 fév—Parti, le bateau à vapeur Richmond, pour la Nlle-Orléans.

Louisville, 6 fév — Temps couvert et froid. Mercure 20.

Arrivés, les steamers Virginia, Sam Parker et barges, de la Nlle-Orléans. Chargeant pour ce dernier port, les steamers Virginia, John Kilgour et Sioux City.

FABRIQUE DE CANDIS.—Parmi les fabriques de candis de notre ville, celle de MM. Norman & Reiss, Vieille-Levée, 184 et 186, a pris un rang tout à fait supérieur, soit par la réputation soit par la variété de ses produits. Les recommander aux consommateurs est une affaire de justice. La même maison fabrique aussi des chocolats et toute espèce de bonbons fins, des macaronis, vermicellis, et importe des articles étrangers fort élégants et de très bon goût ainsi que des articles pour feux d'artifice. Tout cela est vendu à un prix très modéré.

PLANT DE POMMES DE TERRE.—M. Samuel Barnes, 41, rue Front, et 48, rue Fulton, annonce des pommes de terre de plant, des pommes et des oignons.

[illegible] A. R. GARCIA.

Società Italiana di Mutua Beneficenza. [illegible] PELLEGRO MAESTRI [illegible] Il Segretario. [illegible]

MESSE FUNÈBRE. Une Messe pour le repos de l'âme de feu Joseph GHIGLINE sera dite [illegible] MARDI matin, 7 [illegible]. Les parents et amis de la famille sont priés d'y assister. De la part de sa veuve.

Bureau de l'Association de l'Assistance Mutuelle [illegible]. Nouvelle-Orléans, 5 février 1871. Les membres de cette Association sont informés des décès suivants: BARBARA DECKER, décédée en cette ville, le 4 novembre 1870—JOHN D. GAISSER, décédé en cette ville, le 4 novembre 1870—R. W. SHELBY, décédé dans l'Etat du Mississippi, le 17 novembre 1870—H. W. TRACY, décédé en cette ville, le 20 novembre 1870. En conséquence, les membres de la dite Association sont invités à venir payer à nos bureaux, rue Carondelet [illegible], dans un délai de trente jours, à partir de la date du présent, la somme de $1.25 pour chaque décès, afin de former le capital de $[illegible], déterminé par l'Association. R. W. YOUNG, Secrétaire.

ENTREPOT DE TAPIS, AU No 17 DE LA RUE DE CHARTRES. A. BROUSSEAU & CO., IMPORTATEURS et marchands en gros et en détail, à bas prix, des TAPIS, TOILES CIRÉES, NATTES, Rideaux, Articles de Tapisserie, Stores et Couvertures de Tables, Crin, [illegible], Corniches, etc.

Conclave Solon No. 3 S.·. W.·. M.·. Nueva Orleans, febrero 7 de 1871. Los miembros de este Conclave se reuniran el MIERCOLES proximo, [illegible] F. de P. VILLASANA, Secretario.

A.·. L.·. G.·. D.·. G.·. A.·. D.·. L'U.·. La Resp.·. L.·. CROISSANT DE LA LOUISIANE, No 4, se réunira CE SOIR [illegible] F. BRISOLARA, Sec. F. E. TROSCLAIR, M.·. M.·., Secrétaire.

Avis. Le soussigné ayant vendu [illegible] à M. ADOLPHE LEMANNE [illegible] GEORGE TOUQUI. Le soussigné ayant acheté de M. GEORGE TOUQUI [illegible] ADOLPHE LEMANNE.

On demande [illegible]

Whisky d'Irlande et d'Ecosse. [illegible] GENIEVRE de HOLLANDE, [illegible] VERMOUTH Noilly Prat & Co. [illegible] FROMAGE Tête de Maure. J. B. SOLARI, 43 rue Royale.

Fromage Roquefort. Biscuits Anglais. 6 caisses de [illegible] FROMAGES de Roquefort, [illegible] J. B. SOLARI.

MERIDIAN. MM. MANUEL NAVAS & BERNARD CASTRO [illegible]

A Vendre. Pour changement de commerce. Une GROCERIE située encoignure Royale et [illegible]. S'adresser sur les lieux.

A Vendre, Pour cause de départ. Une GROCERIE située dans le centre du Second District [illegible] S'adresser au bureau de l'ABEILLE.

Trouvé, [illegible] une CHIENNE D'ARRET, ayant un collier [illegible] J. T. DESORMAU.

Chemin de fer de la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord. GRANDE REDUCTION dans les prix [illegible] E. D. SEWALL, surintendant général. E. R. CAREY, agent général des billets.

Eglise St.-Vincent de Paul. LA FOIRE pour le bénéfice de l'Eglise de St. Vincent de Paul, que les Dames du Troisième District ont ouverte la semaine dernière, durera toute la semaine [illegible]

En Vente, A LA LIBRAIRIE ET AU CABINET DE Lecture de MM. ROUX REY & BRO., rue Royale,—en gros et en détail: LE CALENDRIER DE LA LOUISIANE POUR L'ANNÉE 1871.

ALMANACHS POUR 1871. A VENDRE A LA LIBRAIRIE —DE— MICHON & SCHWEITZER, 160, rue Royale, coin Orléans.

J. M. LAFFERRANDERIE, Successeur de C. MARCHAL & CO. BOULANGER, 200, rue Dryades, ci-devant Phillippa. Biscuits Soda, Biscuits à la Crème, Biscuits au Beurre, Biscuits Pic-Nic, Biscuits au Sucre, Lemon Snaps, Ginger Nuts, Ginger Cakes, Biscuits pour les Cafés, Biscuits de bord, Biscuits français et Biscuits du vin.

Devants de Chemises. DEVANTS DE CHEMISES, [illegible]

Breves Cabañas. 10,000 Verdaderas BREVAS de la antigua fabrica de CABAÑAS Y CARBAJAL, [illegible] IMPERIALES et NEC PLUS ULTRA, [illegible] GONZALES BROS. [illegible] ET AUX SUCCURSALES. No. 2 de la rue Carondelet, [illegible]

A vendre, A DES CONDITIONS RAISONNABLES [illegible] N. H. THOMAS & Co. [illegible]

Pommes de terre pour plant, etc. [illegible] SAMUEL BARNES, [illegible]

LE DR. CHARLES H. [illegible], DENTISTE. [illegible]

Nous avons transféré NOTRE MAGASIN [illegible] CANAL [illegible] BORN & BREMER.

DOCTEUR HUARD, de la Faculté de Médecine de Paris. 145 RUE ROYALE, [illegible]

Café Cordova, PREMIÈRE QUALITÉ, A vendre par [illegible] & Cie, 63 et 65, rue [illegible].

Demande de Femme-de-Chambre. On demande une FEMME DE CHAMBRE [illegible]

Marchandises Nouvelles et fraîches. J. LEVOIS & JAMISON, AU No. 126 DE LA RUE DU CANAL, reçoivent, en ce moment, de l'Europe et du Nord, un assortiment complet de: MARCHANDISES DE FANTAISIE ET DE [illegible] qu'ils offrent à leurs amis et au public aux plus bas prix. Ils appellent l'attention des acheteurs sur leurs importations récentes de: Soieries suisses et anglaises, DE PRINTEMPS. J. LEVOIS & JAMISON, Au No 126 de la rue du Canal, Entre les rues St.-Charles et Carondelet.

Avis aux Propriétaires fonciers et aux Capitalistes!!! POUVANT donner une grande partie de mon temps et mon attention à d'autres affaires que celles de mon magasin, [illegible] B. SACTRÉ.

AVIS. NOUS ANNONÇONS AVEC PLAISIR à nos clients et aux dames de la Nouvelle-Orléans que nous avons ouvert des salles pour la manufacture de LINGE DE CORPS de dames et d'enfants. [illegible] GROVER & BAKER, Compagnie de Machines à Coudre. J. H. GARDNER, Agent.

En Débarquement du navire 'Anna Walsh' arrivé de Marseille. 150 quarts SHERRY [illegible] PORTWINE [illegible] HUILE de Pascal Fils, [illegible] En Débarquement du navire AUGUSTE & GUSTAVE, arrivé de Bordeaux. 100 barriques VIN ROUGE [illegible]. EN MAGASIN: [illegible] A. Carrière & Co., No. 21, Bienville.

Avis. ☞ La barque américaine ANNA WALSH, Cousins, de Marseille, [illegible] BLANCHIN & GIRAUD, 65 Vieille Levée.

A VENDRE. 300 tonneaux de SON EN GRENIER [illegible] JESSE YOUNGER.

Pommes de Terre pour Plant. REÇU, AUJOURD'HUI— 70 barils ROSE PURS, [illegible] GOODRICH [illegible] THOS. KING, Au No 16 de la rue Poydras.

Pommes de terre, Viandes en grenier et Boeuf. 2,500 barils PEACH BLOWS et PLAT BOAT, en débarquement et en magasin. [illegible] J. R. VANHORN & Co., No 83 rue Poydras.

Grands Sacrifices! —PAR— F. G. & C. W. Barrière, 166, CANAL. Ne voulant pas avoir à garder pendant tout l'été, jusqu'à l'automne prochain, aucune marchandise d'hiver, [illegible] SOIERIES en tous genres, POPELINES unies, [illegible] MERINOS français, DRAPS impératrice, SATINS de laine, FLANELLES, COUVERTURES, CHALES Cachemire, CHALES tartan, MANTEAUX et FOURRURES. Ainsi qu'une grande variété de marchandises à des prix modérés. F. G. & C. W. BARRIERE.

En débarquement du navire 'Anna Walsh' venant de Marseille. 1400 paniers HUILE [illegible], qualité supérieure, récolte de 1871. 200 barriques VIN ROUGE Bergasse. [illegible] EAU DE FLEURS D'ORANGERS, [illegible] AMANDES du Languedoc. A vendre par BLANCHIN & GIRAUD, 65 et 67 Vieille Levée.

Demande de Renseignements. On désire savoir ce qu'est devenue Mme ADOLPHE BOULANGE [illegible] VICTOR SAUCIER [illegible] GABRIEL DE FERIET [illegible] ARTHUR SAUCIER [illegible]

ACADEMIE JEFFERSON, DIRIGÉE PAR G. J. LORD. Cette institution a été transférée [illegible] rue Bourbon [illegible]

HOTEL DE SOTO, BIENVILLE [illegible]

$5 de Récompense. [illegible] JAS. T. GUINAULT.

GRANDE FABRIQUE DE CANDI, DE NORMAN & REISS, 184 et 186, rue Vieille-Levée, 184 et 186. UNE DES PLUS IMPORTANTES FABRIQUES DU SUD. RUE VIEILLE-LEVÉE. ON Y FABRIQUE CONSTAMMENT: [illegible] Candis, [illegible] Nougat, Pâte de Jujube, Toute espèce de Chocolats, [illegible] Bonbons fins; [illegible] GATEAUX DE MARIAGE [illegible] RUE VIEILLE-LEVÉE. FABRIQUE DE MACARONI, VERMICELLE, EXTRAIT DE CAFÉ, &c.

Fire Works: ROMAN CANDLES, SKY ROCKETS, PIN WHEELS, SCROLL WHEELS, SAXON WHEELS, VERTICAL WHEELS, SERPENTS, TRIANGLES, BLUE LIGHT, FLYING PIGEONS, TOURBILLIONS, FIRE CRACKERS, TORPEDOES. Prize Boxes. BON TON, SANTA CLAUS, NOVELTIES, CASH PRIZE BOX, SHOO FLY, LITTLE SHOO FLY. A vendre en gros par NORMAN & REISS, Seuls Agents, Nos 184 et 186 de la rue Vieille-Levée.

Attention! Attention! Attention! Marchandises Sèches de Saison aux prix d'Encan. —Chez— PEPIN & TURCOTTE, 152 RUE DU CANAL 152. Maison Blanche, Encoignure Bourbon. Nous vendrons, à partir de Lundi prochain, [illegible] tout notre Stock de Marchandises Sèches Etrangères et du pays, Aux Prix d'Encan. [illegible]

AVIS Aux Consommateurs de Soda. En raison de l'augmentation de 25 pour cent dans le prix du soda, nous, soussignés, [illegible] F. DUMONTEIL, Canal et Bourbon, W. KUNTZ, Canal et Carondelet, MAX NIHOUL, Canal et Dauphine, B. LOPEZ, 154 Canal.

Demande de place. Un homme robuste, parlant le français et l'anglais, désirerait trouver dans un magasin une place comme homme de peine. S'adresser par lettre aux initiales V. C. au bureau de l'Abeille.

CONSULAT SUISSE, 68 Rue de l'Union 68. X. WEISSENBACH, Consul. Traites sur la Suisse en sommes à convenance.

En débarquement du navire ANNA WALSH, arrivé de Marseille. VIN DE BANDOL. 40 barriques de la marque SUQUET & CO. BURGUNDY PORT. [illegible] F. DURAND. [illegible] SHERRY. [illegible] BLOUQUIER FRERES. A vendre par T. BAILLY BLANCHARD, Jr., No 29, Vieille-Levée.

Guano. Guano. Guano. 50 tonneaux de GUANO pur du Pérou, de l'île Chincha, En débarquement du "Young Eagle." A vendre par BRIDGE & SON, Au No 126 de la rue Gravier.

Institution de Demoiselles, Au No 72 de la rue des Remparts, Entre les rues Bienville et Conti. —Dirigée par— Mme EMMA MATHEY, [illegible] Normale de la Nlle-Orléans.

SACRIFICE. Liquidation pour cause de départ. F. MEUNIER, 71 ROYALE 71. OFFRE à vendre, en gros ou en détail, son stock de MARCHANDISES DE FANTAISIE [illegible]

$500 de récompense. L'ASSOCIATION de la FOIRE INDUSTRIELLE ET AGRICOLE de la Louisiane payera CINQ CENTS PIASTRES [illegible] LUTHER HOMES, Secrétaire et Trésorier.

Arrivage de Charbon. MM. P. & R. DE VERGES [illegible]

Arrivée de Charbon. W. G. COYLE & CO. [illegible]

SPENCER FIELD, Jr. Field & Son. CHARBON PITTSBURG, ANTHRACITE et CANNEL ANGLAIS [illegible]

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane. POUR LE 6 FEVRIER—CLASSE No 31. [illegible] Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement, dans les bureaux de la Compagnie. HOWARD, SIMMONS & Co., Contracteurs, Rue St-Charles, encoignure Union, Nlle-Orléans. [illegible] H. PERALTA, ADAM GIFFEN, Commissaires.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane [illegible] UNE élection de directeurs [illegible] J. P. ROUX, secrétaire.

COMPAGNIE DE CULTURE ET DE MANUFACTURE DE RAMIE. [illegible] WM. HALL, Président. HENRY WEBER, Trésorier. J. BOUCHARD, Secrétaire.

Banque des Citoyens de la Louisiane. Nouvelle-Orléans, 2 février 1871. AUJOURD'HUI, à une assemblée régulière de la Direction, il a été déclaré un dividende [illegible] J. L. DELERY, Caissier.

Avis d'Assessment! LES MEMBRES de la [illegible] JAMES B. GUTHRIE, secrétaire.

Département des Finances. Hôtel de Ville — Nlle-Orléans, 4 février 1871. LICENCES DE VILLE. [illegible] JOHN S. WALTON, Administrateur des finances.

AUX TAXABLES DU PREMIER DISTRICT NOUVELLE-ORLEANS. Bureau du Collecteur des Taxes d'Etat, Premier District. Nouvelle-Orléans, 16 janvier 1871. MON BUREAU, No 9 RUE CARONDELET [illegible] GEORGE A. SHERIDAN, Collecteur.

Compagnie de Manufacture de Glace de la Louisiane. [illegible]

[illegible] P. TISNE, Jr., Secrétaire.

Bureau du Collecteur des Taxes d'Etat du Troisième District. —No 9 RUE CARONDELET— [illegible] J. R. CLAY, Collecteur.

Association pour l'érection d'un monument au général Robert E. Lee. [illegible]

Travailleurs Chinois. Travailleurs Chinois. [illegible]

Banque d'Epargnes de la Nouvelle Orléans. 156 CANAL 156. (Incorporée le 15 mars 1855.) OFFICIERS: L. F. GENERES, Président. THOS. A. ADAMS, 1er vice-président. THOS. ALLEN CLARKE, 2d vice-président. [illegible] SAM. JONES, Jr., trésorier. Directeurs: Dr. W. Newton Mercer, [illegible]

Mr. ANTOINE DUBUC a l'honneur de prévenir [illegible]

JEAN BONNOT, Entrepreneur de Pompes Funèbres, 51 RUE STE-ANNE 51 (Entre Chartres et Royale).

Avis. La société J. H. ASHBRIDGE & Co. [illegible]

Avis. La Société qui a existé jusqu'à présent dans cette ville, entre les soussignés, [illegible] MANUEL NAVAS, JOHN LATREYTE.

ROBERT E. LEE. Magasin de CHAPEAUX à Bon Marché, COIN ROYALE ET ST. LOUIS.

Changement de Domicile. LE DR. M. F. AVILA [illegible]

$50 de Récompense. VOLÉES OU ÉGARÉES. DEUX MULES [illegible]

G. L. FEVRE, 145 Rue Royale 145. IMPORTATEUR DE VEAUX VERNIS, VEAUX CIRÉS ET CHEVREAUX [illegible]

Water-Works. Water-Works. U. L. CHAPOTEL. ENCOIGNURE des rues Bienville et Bourbon [illegible]

GUANO PELICAN. LA COMPAGNIE D'ENGRAIS [illegible]